

Plan régional d'actions pour la moule perlière en Bretagne

Résumé

Juin 2016



Ce document a été rédigé dans le cadre du programme LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du massif Armoricaïn » co-financé par la Commission européenne (2010 -2016).



Les objectifs du Plan régional d'actions

Déclinaison en Bretagne du Plan national d'actions pour la moule perlière (2012-2017), le PRA a pour objectif le maintien des populations actuelles et l'amélioration de l'état de conservation de celles-ci. Pour cela, différents objectifs opérationnels ont été déclinés dans le PRA :

- Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle en Bretagne ;
- Actualiser les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce ;
- Améliorer le fonctionnement général des cours d'eau bretons où l'espèce est présente ;
- Permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement des populations ;
- Permettre la protection active de l'espèce ;
- Mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce ;
- Coordonner les actions, améliorer la communication et la sensibilisation.

Inscrire dans la durée les efforts de conservation déjà engagés

Bretagne vivante porte un programme LIFE « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricaïn » (2010-2016). Les actions entreprises sont axées autour de l'amélioration des connaissances de 6 populations et de leur habitat, de la protection des populations, de la restauration de leur habitat, de la mise en place d'une structure d'élevage et du renforcement des populations sauvages si le milieu est considéré comme propice.

Pour plus d'informations : www.life-moule-perliere.org

En Bretagne, ce programme concerne la conservation de trois populations situées sur l'Elez (Finistère - 29), le Bonne Chère (Morbihan - 56) et le ruisseau de l'étang du Loc'h (Côtes-d'Armor - 22).

Ce programme a permis de mobiliser les acteurs locaux pour mener des actions d'amélioration des connaissances et des actions de restauration des cours d'eau en faveur de la moule.

Le programme LIFE s'achève le 31 août 2016 mais un certain nombre d'actions de ce programme sont à poursuivre pour capitaliser les efforts fournis et permettre de restaurer durablement l'état de conservation des trois populations de moule.

De plus, les efforts pour la conservation de l'espèce doivent désormais s'étendre aux autres cours d'eau bretons où l'espèce est encore présente aujourd'hui.

Le PRA a vocation à permettre la continuité des actions de conservation engagées dans le cadre du Life et couvrir l'ensemble de la population bretonne de la moule perlière

Agir pour le maintien des populations de moulette en Bretagne : la priorité à la restauration des habitats

En Bretagne, 45 cours d'eau, répartis dans 23 bassins versants, ont accueilli la moulette perlière selon les données historiques disponibles.

Actuellement, seules 20 rivières, appartenant à 8 bassins versants, hébergent encore cette espèce. L'ensemble de la population connue est estimé entre 4 000 et 5 000 individus.

En considérant l'ensemble des populations de mulettes actuelles, les témoignages de présence ou les coquilles retrouvées et en estimant les effectifs du début du XX^e siècle à environ 2 000 individus par population, ce qui semble être raisonnable, on observerait un déclin de 95 % minimum de la population bretonne en l'espace de 50 ans, en matière d'effectifs.

Comme ailleurs en Europe¹, les causes de ce déclin sont diverses mais essentiellement liées aujourd'hui aux dysfonctionnements des cours d'eau : continuité écologique, dégradation des masses d'eau, colmatage, pollutions diffuses, etc. Les causes de déclin ne sont pas les mêmes selon les cours d'eau ou les bassins versants. Elles sont la plupart du temps multifactorielles, complexes et malheureusement pas toujours bien identifiées.

La qualité de l'eau, du substrat, la fonctionnalité de l'habitat et la présence de poisson-hôte sont donc des éléments primordiaux pour le maintien des populations de mulettes perlières.

La conservation de la moulette perlière passe donc par une bonne connaissance des conditions d'habitat de l'espèce et par des actions de restauration des cours d'eau.

Après 6 ans de programme LIFE, certains éléments de connaissances manquent encore concernant les exigences écologiques de l'espèce en matière d'habitat. Il est donc nécessaire d'améliorer encore les connaissances sur ce qu'est un habitat favorable aux mulettes dans les rivières bretonnes, en particulier pour les jeunes stades de développement et de définir ce qui caractérise une population fonctionnelle et viable.

Il est ensuite indispensable de poursuivre la dynamique d'acteurs autour de l'espèce et autour de l'amélioration de ses conditions de vie. Des plans de restauration identifiant les points noirs sont à établir et à mettre en œuvre pour chaque cours d'eau abritant une population viable de moulette. Compte tenu des exigences écologiques de la moulette perlière, les actions de restauration conduisent à dépasser les seuls critères de bon état écologique de la Directive cadre sur l'Eau.

Retrouver de véritables rivières vivantes bénéficiera non seulement à la moulette mais également à l'ensemble de l'écosystème ainsi qu'aux services éco-systémiques fournis aux sociétés humaines.

Lien avec les partenaires scientifiques

Le programme LIFE a su mobiliser à travers son comité scientifique des partenaires scientifiques en France et en Europe. Ce partenariat scientifique est le gage de la solidité des démarches d'amélioration des connaissances et de restauration des milieux engagées. Ce partenariat doit se poursuivre dans le cadre des actions du PRA.

Un comité scientifique sera mis en place. Il devra permettre de cadrer les protocoles d'acquisition de connaissances et de suivi de l'efficacité des actions engagées.

Lien avec les partenaires de terrain et actions concertées

Le programme LIFE a suscité un réel intérêt de la part des acteurs agissant en faveur de la restauration des cours d'eau et de la qualité de l'eau. Le PRA prévoit de poursuivre cette dynamique et de faire de la conservation de cette « espèce parapluie » un sujet transversal pour impliquer et responsabiliser toutes les personnes et les entités qui travaillent dans les secteurs où se trouvent les mulettes perlières : riverains, élus, techniciens aussi bien à l'échelle des communes, des communautés de communes, des pays, des départements ou de la région. Leur implication est nécessaire à la réussite de la sauvegarde de la moulette perlière en Bretagne.

¹ Lopes-Lima M., Sousa R., Geist J. *et al.*, 2016. Conservation status of freshwater mussels in Europe : state of the art and future challenges. *Biological Reviews*, doi: 10.1111/brv.12244

Une part importante du PRA est dédiée à des actions d'animation et d'appui des partenaires de terrain dans la mise en œuvre des actions de conservation (sensibilisation des acteurs à la prise en compte de l'enjeu mulette dans les politiques d'aménagement du territoire, appui pour identifier les points noirs à résoudre, aide dans le montage de projets de restauration de milieux, portage le cas échéant de projets, etc).

Il s'agit de manière globale de suivre l'ensemble des projets menés qui pourraient favoriser la conservation de la mulette et de les valoriser à travers le PRA.

Une attention particulière sera portée à la synergie des actions avec les autres politiques environnementales, en particulier les actions de restauration des cours d'eau dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau mais également les actions menées dans le cadre de Natura 2000.

Conserver durablement et sereinement les principales souches

Dans le cadre du programme LIFE, une action de mise en élevage a été mise en œuvre par la Fédération de pêche du Finistère. Il s'agit d'une mesure conservatoire d'urgence vis-à-vis des principales souches de mulettes bretonne face à l'état de conservation défavorable de l'espèce (pas ou peu de recrutement).

C'est la première station d'élevage de mulettes en France. Elle accueille aujourd'hui plus de 70 000 moules (soit l'équivalent de plus de la moitié de la population française de l'espèce). Elle joue le rôle véritable de conservatoire des différentes souches de mulettes, élevées de manière génétiquement isolées les unes des autres. C'est un succès reconnu qui vaut la visite de nombreux spécialistes qui s'inspirent aujourd'hui des méthodes mises en place par la Fédération de pêche du Finistère.

Cette action doit se poursuivre dans la mesure où les populations sauvages élevées actuellement ne sont toujours pas jugées comme étant fonctionnelles. Les efforts de restauration des rivières doivent nécessairement se poursuivre. Quand les conditions d'habitat seront redevenues fonctionnelles, les mulettes se trouvant à la station pourront servir à renforcer les populations ou être ré-introduites dans des rivières présentant des conditions d'habitats favorables.

Certains individus issus de l'élevage permettront également de participer à des travaux d'amélioration des connaissances sur les habitats à travers des protocoles de ré-introduction en conditions semi-contrôlées.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES ACTIONS DU PRA

Déclinaison régionale

| Domaine | Objectif | Actions |
|---|--|---|
| Améliorer les connaissances | A. Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce | Action A.1. Créer une base de données géolocalisées concernant la répartition historique et actuelle de l'espèce en Bretagne et mettre à disposition des acteurs les informations |
| | | Action A.2. Inventorier les bassins-versants historiques et potentiellement favorables à l'espèce |
| | B. Actualiser les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce | Action B.1. Définir les critères de viabilité des populations (dont taille et gravidité) |
| | | Action B.2. Poursuivre la caractérisation de l'habitat favorable aux mulettes |
| | | Action B.3. Diagnostiquer les populations : habitat, populations et pressions |
| | | Action B.4. Suivre sur le long terme l'habitat, les populations et les pressions |
| Sauvegarder l'espèce | C. Améliorer le fonctionnement général des cours d'eau où l'espèce est présente | Action C.1. Élaborer un plan de conservation par population prioritaire |
| | | Action C.2. Améliorer, restaurer ou maintenir le fonctionnement des écosystèmes hébergeant la mulette perlière |
| | D. Permettre la sauvegarde de l'espèce et le renforcement des populations / Poursuivre l'expérimentation initiée par le LIFE | Action D.1. Poursuivre l'élevage des 3 populations du LIFE – <i>et potentiellement d'autres populations si pertinence</i> |
| | | Action D.2. Réintroduire / renforcer des juvéniles sur les cours d'eau du LIFE – <i>et potentiellement d'autres cours d'eau si pertinence</i> |
| | E. Permettre la protection active de l'espèce | Action E.1. Intégrer la protection de la mulette perlière et de son habitat dans les documents stratégiques ou non |
| | | Action E.2. Améliorer la prise en compte de la mulette perlière dans le réseau Natura 2000 |
| | | Action E.3. Accompagner la mise en place de protections réglementaires |
| | | Action E.4. Réaliser des acquisitions foncières |
| F. Mettre en place les conditions d'un sauvetage rapide de l'espèce | Action F.1. Monter ou générer des programmes de manière à accélérer le sauvetage de l'espèce | |
| | | |
| Communiquer et coordonner | G. Coordonner les actions, améliorer la communication et la sensibilisation | Action G.1. Former et sensibiliser pour améliorer la collecte de données |
| | | Action G.2. Améliorer la communication et la sensibilisation du grand public et des scolaires |
| | | Action G.3. Animer et coordonner le plan d'actions |